



# Syndicat National des Personnels de l'Education et du Social Protection Judiciaire de la Jeunesse - Fédération Syndicale Unitaire

Secrétariat National : 54, Rue de l'Arbre Sec – 75001 Paris  
Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62  
site : [www.snpespjj-fsu.org](http://www.snpespjj-fsu.org) Mél : [Snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr](mailto:Snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr)



Paris le 3 mai 2012

## RESULTATS CAP PROFESSEURS TECHNIQUES DU 03 MAI 2012

(SOUS-RESERVE DE VALIDATION PAR L'ADMINISTRATION CENTRALE)

Ont siégé : Marion CAVALLO tél : 04 42 23 83 43 Michel FAUJOUR Tél : 01 42 60 11 49  
Annie LEGOUHY Tél : 01 56 72 11 20

### Déclaration liminaire

Le secteur de l'insertion de la PJJ est un exemple affligeant des politiques menées dans l'institution et qui agrègent remise en cause des missions, suppression de moyens, dégradation des conditions de travail et volonté de mise au pas des professionnels. Le bilan de ces dernières années est éloquent : suppression d'unités et de dispositifs spécifiques, arrêt du recrutement de personnels dédiés, cahier des charges inapplicable ou ayant servi de prétexte aux fermetures d'unités, recours massif aux contractuels, infantilisation et autoritarisme envers les personnels, remise en cause des droits des agents...

Dans le registre de ce que vous nommez le dialogue social, force est de constater le vide de contenu de celui-ci, qui apparaît inversement proportionnel à l'inflation de CTC et de réunions de préparations.

Dans le même temps, les exigences des personnels relayées par leurs représentants auront tout au plus été écoutées poliment, pour mieux être méprisées : reprise du recrutement des PT, maintien des dispositifs d'insertion, respect des contraintes horaires statutaires autant de questions en suspend, d'engagements non tenus.

En ce qui concerne l'accompagnement des jeunes dans leur parcours d'insertion, le DAA que vous avez présenté comme un grand bond en avant, a servi de prétexte à la liquidation d'une grande partie du dispositif spécifique existant. Les activités éducatives actuellement organisées dans les services sous cette appellation ne compensent pas la disparition des activités d'insertion, ne favorisent pas l'entrée des jeunes en insertion et complexifient le travail entre services sur ces questions.

Dans le même sens, la non garantie sur l'année de l'indemnisation ASP pour tous les jeunes en insertion, fragilise leur investissement et constitue une rupture de contrat inadmissible et illégale lorsqu'il s'agit d'une interruption de versement. Nous exigeons que la DPJJ engage au plus vite des discussions garantissant le versement régulier et intégral de l'ASP pour l'année 2012.

Concernant les professeurs techniques, l'éternelle absence de recrutement poursuit la disparition annoncée du corps. Nous n'étions plus que 149 titulaires en décembre dernier. Combien sommes nous encore à ce jour, à résister à la restructuration/disparition des services d'insertion, dans un climat professionnel peu dynamisant et souvent maltraitant ?

Le recours massif aux contractuels pour faire face à l'absence de recrutement ne peut garantir la pérennité du corps et du secteur de l'insertion. C'est pourquoi nous réitérons notre demande de l'ouverture d'un concours de professeurs techniques de la PJJ, votre chimère Education Nationale ayant trop duré !

En parallèle, et conformément à la loi sur la titularisation des agents non titulaires, nous exigeons la mise en place de concours ad hoc de PT pour permettre la titularisation des collègues contractuels en poste entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 mars 2011 et rattraper le retard pris sur le recrutement de PT titulaires. Vous nous avez baladés sur nos demandes de recensement des collègues qui remplissaient les critères de titularisation. Il est grand temps maintenant que vous respectiez enfin vos engagements et que vous rassuriez les collègues concernés et l'ensemble de la profession sur l'avenir de l'insertion et des PT à la PJJ. Et que vous vous engagiez à porter haut et fort vis-à-vis du Secrétariat Général l'organisation d'un concours ad hoc de PT à l'intention des contractuels.

Nous vous alertons une fois de plus sur les collègues qui occupent des fonctions de PT, mais que les DIR ont embauchés sous statut d'éducateurs. Qu'allez-vous leur proposer comme perspective de titularisation, alors qu'ils ont développé des compétences professionnelles et pédagogiques de PT via leur média, rendant un grand service à l'institution en période d'absence de recrutement ?

En terme de salaires, nous vous demandons dans un souci d'équité entre régions et de reconnaissance vis-à-vis de ces collègues, d'aligner l'ensemble des contractuels sur les avancées obtenues en CCP en Ile de France : une revalorisation salariale tous les trois ans, qui plus est équivalente à celle d'un titulaire.

Concernant les postes de RUE, nous tenons à rappeler notre exigence d'une clarification de la fonction qui ne peut aboutir que par une intégration de ces collègues dans le statut de directeur. Nous ne pouvons accepter que les responsabilités assumées ne se traduisent pas au niveau statutaire et au niveau de la rémunération indiciaire.

Pour finir, la manière dont cette CAP de mobilité a été préparée ne traduit pas l'attention que les PT, déjà bien malmenés, pourraient attendre de leur administration. En effet, la taille extrêmement réduite du corps rend difficile les possibilités de mobilité. Nous avons obtenu de votre part l'organisation d'un groupe de travail national pour élargir ces possibilités de mutation, tout en respectant le statut et les spécialités. Le but était bien de garantir l'équité entre les personnels et de respecter la colonne vertébrale du corps (les spécialités). Or nous constatons une fois de plus que vos engagements restent lettre morte : non seulement vos documents récapitulatifs ne prennent pas en compte les spécialités (ni des agents, ni des postes) mais très peu de postes offerts proposent plusieurs spécialités, et plusieurs= seulement 2 ! La mobilité relève alors de la loterie : il faut « tirer » non seulement le lieu géographique visé, mais aussi la bonne spécialité. Vous vous permettez en plus d'inventer 6 spécialités non statutaires. Selon quel droit ??? Vous ne garantissez même pas le cadre légal minimum d'un corps !

Maintenant, donnez à la profession des réponses claires sur tous ces points qui ne traduisent que manque de considération de votre part !

## POSTES CLASSIQUES

Nouvelle Affectation							Ancienne Affectation		
INTER REGION	Dpt	Structure	Unité	Fonction	Nom Prénom	Bar	Dpt	Structure	Observations
CENTRE	21	CEF CHATILLON SUR SEINE		GC-CA (1) STAPS (7)	PV				
CENTRE	21	STEMOI DIJON		CSB (4) AAPP (22)	PV				
CENTRE	28	STEMO CHARTRES		HR-OPC (2)	ADAM Denis HROPC	40	28	EPEI Chartres UEAJ Mainvilliers	Poste fermé Agent redéployé
CENTRE	28	STEMO CHARTRES	UEMO DREUX	GI-B (19)	PV				
CENTRE	41	STEMOI BLOIS	UEAJ VAL DE LOIRE siège à TOURS En <b>résidence à Blois</b>	CSB (4)	PV				
CENTRE	41	STEMOI BLOIS	UEAJ VAL DE LOIRE siège à TOURS	STAPS (7) CSB (4)	PV				
CENTRE	45	EPEI FLEURY LES AUBRAIS	UEAJ ST JEAN LE BLANC	HR-OPC (2)	MARSZALKOWSKI Olivier	24,75			Réintégration dispo
CENTRE	58	STEMOI NEVERS		CSB (4) CAB (5)	PV				
CENTRE	71	STEMOI CHALON SUR SAONE		GM-MV (6) GC-CRO (21)	PV				
CENTRE	71	STEMOI CHALON SUR SAONE		GM-MV (6) GC-CRO (21)	PV				
CENTRE EST	01	EPEI BOURG EN BRESSE		TA-PH (26)	PV				
CENTRE EST	26	EPEI DRÔME-ARDECHE siège à VALENCE		GC-CRO (21)	PV				
CENTRE EST	69	SE-EPM RHONE siège à MEYZIEU		TA-PH (26)	PV				
CENTRE EST	69	STEI RHÔNE siège à VENISSIEUX		HR-OPC (2)	PV				
CENTRE EST	69	STEI RHÔNE siège à VENISSIEUX	UEAJ VILLEURBANNE	CSB (4)	PV Candidat PT non retenu				
CENTRE EST	74	STEMOI HAUTE SAVOIE siège à Annecy	UEAJ MEYTHET	CSB (4)	PV				
GRAND NORD	02	EPEI LAON	UEAJ LAON futur rattachement au futur	CSB (4)	PV				

			STEMOI LAON						
GRAND NORD	02	EPEI LAON	UEAJ LAON futur rattachement au futur STEMOI LAON	STAPS (7)	PV				
GRAND NORD	59	STEI VILLENEUVE D'ASCQ DUNKERQUE siège à VILLENEUVE D'ASCQ	UEAJ DUNKERQUE	CSB (4) GI-B (19)	PV				
GRAND NORD	62	STEI ARTOIS	UEAJ BRUAY LA BUISSIERE	TA-PH (26)	PV				
GRAND NORD	62	STEI ARTOIS	UEAJ BRUAY LA BUISSIERE	GC-CA (1)	PV				
GRAND NORD	62	STEI ARTOIS	UEAJ HARNES	GM-MV (6)	PV				
GRAND NORD	62	STEMOI BOULOGNE SUR MER	UEAJ LITTORAL (Calais)	CSB (4)	PV				
GRAND NORD	80	STEMOI AMIENS		GC-CRO (21)	PV				
GRAND OUEST	14	EPEI CAEN	UEAJ HEROUVILLE ST CLAIR	GI-B (19)	PV				
ILE DE FRANCE-OM	75	STEI PARIS		GC (1)	GOIN Christian GC	13,5	75	STEMO Paris Centre UEMO Boulanger RUE	Autre corps retenu CSE
ILE DE FRANCE-OM	75	STEI PARIS		CSB (4)	PV				
ILE DE FRANCE-OM	78	SE-EPM PORCHEVILLE		AAPP (22)	PV				
ILE DE FRANCE-OM	91	EPEI BURES SUR YVETTE futur CEF BURES SUR YVETTE	UEHC BURES SUR YVETTE FUTURE UECEF BURES SUR YVETTE	STAPS (7)	MINGOTAUD Thibaut STAPS	30,75		EPE Epinay/Orge UEAJ Savigny/Orge STAPS	Poste fermé Agent redéployé
ILE DE FRANCE-OM	91	SE-CJD SAINTE GENEVIEVE DES BOIS		GC (1)	PV				
ILE DE FRANCE-OM	91	SE-CJD SAINTE GENEVIEVE DES BOIS		CSB (4)	PV				
IDF-OM	93	STEI VILLEMOMBLE	UEAJ PANTIN	GI-B (19)	PV				
ILE DE FRANCE-OM	93	STEI VILLEMOMBLE		HR-OPC (2)	CHEGOR-FEASSON Marie-Hélène HROPC	46,25	92	EPEI Bagneux UEAJ Malakoff HROPC	PV

ILE DE FRANCE-OM	93	STEI VILLEMOMBLE		CSB (4)	PV				
ILE DE FRANCE-OM	94	STEI CRETEIL		HR-OPC (2)	PV				
ILE DE FRANCE-OM	94	STEI CRETEIL		CSB (4)	PV				
SUD	31	STEI TOULOUSE		CSB (4) GC-CRO (21)	PV				
SUD	66	EPEI PERPIGNAN		HR-OPC (2) STAPS (7)	PV				
SUD	81	SE-EPM LAVAUR		HR-OPC (2)	MAGNE Dominique HROPC	30	973	STEMO St Laurent du Maroni	Poste fermé Agent redéployé
SUD EST	13	EPE MARSEILLE futur CEF MARSEILLE	UEHC VITON future UECEF MARSEILLE	TA-PH (26) TA-TF (27)	PV				
SUD EST	13	EPE MARSEILLE futur CEF MARSEILLE	UEHC VITON future UECEF MARSEILLE	GC-CA (1) GC-CRO (21)	PV				
SUD EST	13	STEI MARSEILLE		CSB (4) CAB (5)	PV				
SUD EST	13	STEI MARSEILLE		GC-CA (1) GC-CRO (21)	PV				
SUD EST	13	STEI MARSEILLE		HR-OPC (2)	PV				
SUD EST	13	STEMOI AIX EN PROVENCE		HR-OPC (2)	PV				
SUD EST	13	STEMOI AIX EN PROVENCE		TA-PH (26) TA-TF (27)	BILLON Daniel TAPH	30	69	STEMO Lyon Nord UEMO Croix Rousse	Poste fermé Agent redéployé

**POSTES SPECIFIQUES OUVERT AUX CATEGORIES A et B**

Nouvelle Affectation						Ancienne Affectation			
INTER REGION	Dpt	Structure	Unité	Fonction	Nom Prénom	Bar	Dpt	Structure	Observations
ILE DE FRANCE-OM	971	STEMOI POINTE A PITRE	UEAJ BASSE TERRE siège à GOURBEYRE	csb (4)	PV				
ADMINISTR ATION CENTRALE	75	SOUS-DIRECTION MPJE	BUREAU K3 - SECTION ARTICULATION ACTEURS JUSTICE MINEURS	rédacteur	AUTRE CORPS RETENU Candidat PT non retenu				
ENPJJ	13	PTF SUD EST - MARSEILLE		formateur	AUTRE CORPS RETENU				

ENPJJ	21	PTF CENTRE - DIJON		formateur	AUTRE CORPS RETENU				
ENPJJ	31	PTF SUD - TOULOUSE		formateur	AUTRE CORPS RETENU				
ENPJJ	33	PTF SUD OUEST - BORDEAUX		formateur	AUTRE CORPS RETENU Candidat PT non retenu				
ENPJJ	35	PTF GRAND OUEST - RENNES		formateur	AUTRE CORPS RETENU Candidat PT non retenu				
ENPJJ	54	PTF GRAND EST - NANCY		formateur	PV				
ENPJJ	59	DIRECTION DE LA RECHERCHE	RECHERCHE	chercheur	PV				
ENPJJ	59	DIRECTION DES FORMATIONS		formateur	PV				
ENPJJ	59	DIRECTION DES FORMATIONS		formateur	PV				
ENPJJ	59	DIRECTION DES FORMATIONS		formateur	PV				
ENPJJ	59	DIRECTION DES FORMATIONS		formateur	PV				
ENPJJ	59	PTF GRAND NORD - ROUBAIX		formateur	LANTOINE Hugues	59	STEI Villeneuve d'Ascq UEAJ Villeneuve d'Ascq RUE	Autre corps retenu CSE	
ENPJJ	69	PTF CENTRE EST - LYON		formateur	AUTRE CORPS RETENU				
ENPJJ	93	PTF ILE DE FRANCE - PANTIN		formateur	AUTRE CORPS RETENU Candidat PT non retenu				
ENPJJ	974	PTF REUNION MAYOTTE		responsable	PV				
GRAND NORD	60	DTPJJ OISE siège à BEAUVAIS		conseiller technique	PV				
ILE DE FRANCE-OM	75	DIRPJJ ILE DE FRANCE-OM	COMMUNICATION	charge de communication	AUTRE CORPS RETENU Candidat PT non retenu				
ILE DE FRANCE-OM	75	DIRPJJ ILE DE FRANCE-OM	DPEA - UNITE AUDIT	auditeur territorial	AUTRE CORPS RETENU Candidat PT non retenu				
<b>Vacance de gestion</b>									
ENPJJ	93	PTF ILE DE FRANCE - PANTIN		formateur	GARNIER Laurence	17,75	94	STEI Créteil HROPC	PV

## POSTES SPECIFIQUES RUE

Nouvelle Affectation						Ancienne Affectation			
INTER REGION	Dpt	Structure	Unité	Fonction	Nom Prénom	Bar	Dpt	Structure	Observations
CENTRE	45	CEF LA CHAPELLE ST MESMIN	CEF LA CHAPELLE ST MESMIN	RUE	PV				
CENTRE	21	CEF CHATILLON SUR SEINE	UECEF CHATILLON SUR SEINE	RUE	PV				
GRAND NORD	59	SEEPM QUIEVRECHAIN	UESE-EPM QUIEVRECHAIN	RUE	AUTRE CORPS RETENU				
GRAND OUEST	44	SE-EPM ORVAULT	UESEEPM ORVAULT	RUE	AUTRE CORPS RETENU				
ILE DE FRANCE-OM	78	SE-EPM PORCHEVILLE	SE-EPM PORCHEVILLE	RUE	PV Candidat PT non retenu				
IDF-OM	91	CEF SAVIGNY SUR ORGE	UECEF SAVIGNY SUR ORGE	RUE	PV				
ILE DE FRANCE-OM	91	EPEI BURES SUR YVETTE futur CEF BURES SUR YVETTE	UEHC BURES SUR YVETTE FUTURE UECEF BURES SUR YVETTE	RUE	Poste retiré car déjà occupé				
ILE DE FRANCE-OM	91	SE-CJD SAINTE GENEVIEVE DES BOIS	UESE-CJD SAINTE GENEVIEVE DES BOIS - QM	RUE	AUTRE CORPS RETENU				
ILE DE FRANCE-OM	93	CEF EPINAY SUR SEINE	UECEF EPINAY SUR SEINE	RUE	PV				
SUD EST	13	CEF MARSEILLE	UECEF MARSEILLE	RUE	AUTRE CORPS RETENU				
SUD EST	13	EPE AIX EN PROVENCE futur CEF AIX EN PROVENCE	UEHC AIX EN PROVENCE future UECEF AIX EN PROVENCE	RUE	AUTRE CORPS RETENU				
SUD EST	13	SEEPM MARSEILLE	UESEEPM MARSEILLE	RUE	AUTRE CORPS RETENU				
SUD EST	13	SEEPM MARSEILLE	UESEEPM MARSEILLE	RUE	AUTRE CORPS RETENU				
SUD EST	13	SEEPM MARSEILLE	UESEEPM MARSEILLE	RUE	AUTRE CORPS RETENU				
SUD EST	83	CEF BRIGNOLES	UECEF BRIGNOLES	RUE	PV				
SUD EST	84	CEF MONTFAVET	UECEF MONTFAVET	RUE	Réserve confirmée				
SUD OUEST	40	CEF MONT DE MARSAN	UECEF MONT DE MARSAN	RUE	AUTRE CORPS RETENU				
ILE DE FRANCE-OM	971	STEMOI POINTE A PITRE	UEMO ST MARTIN	RUE	AUTRE CORPS RETENU				
ILE DE FRANCE-OM	972	EPEI MARTINIQUE siège FORT DE France	UEHC FORT DE FRANCE	RUE	AUTRE CORPS RETENU				

ILE DE FRANCE-OM	973	STEMO CAYENNE	UEMO CAYENNE	RUE	PV			
ILE DE FRANCE-OM	974	EPEI ST DENIS DE LA REUNION	UEHC ST DENIS REUNION	RUE	PV			
ILE DE FRANCE-OM	974	STEMOI ST PIERRE	UEAJ ST PIERRE	RUE	AUTRE CORPS RETENU			

### POSTES CLASSIQUES RUE

Nouvelle Affectation							Ancienne Affectation		
INTER REGION	Dpt	Structure	Unité	Fonction	Nom Prénom	Bar	Dpt	Structure	Observations
CENTRE	21	EPE BOURGOGNE EST siège à DIJON	UEHC DIJON	RUE	PV				
CENTRE	45	STEMO LOIRET siège à ORLEANS	UEMO MONTARGIS	RUE	PV				
CENTRE	45	EPEI FLEURY LES AUBRAIS	UEHD FLEURY LES AUBRAIS dite renforcée	RUE	AUTRE CORPS RETENU				
CENTRE	58	STEMOI NEVERS	UEMO NEVERS	RUE	AUTRE CORPS RETENU				
CENTRE	89	EPE BOURGOGNE OUEST siège à AUXERRE	UEHC AUXERRE	RUE	PV				
CENTRE	89	STEMO YONNE siège à AUXERRE	UEMO AUXERRE	RUE	AUTRE CORPS RETENU				
CENTRE	89	STEMO YONNE siège à AUXERRE	UEMO SENS	RUE	AUTRE CORPS RETENU				
CENTRE EST	01	STEMO BOURG EN BRESSE	UEMO BOURG EN BRESSE	RUE	PV				
CENTRE EST	01	STEMO BOURG EN BRESSE	UEMO OYONNAX	RUE	PV				
CENTRE EST	26	EPEI DRÔME-ARDECHE siège à VALENCE	UEAJ VALENCE	RUE	AUTRE CORPS RETENU				
CENTRE EST	38	EPEI ISERE siège à CORENC	UEAJ LA POTERNE siège à GRENOBLE	RUE	AUTRE CORPS RETENU				
CENTRE EST	38	STEMO ISERE siège à GRENOBLE	UEMO GRENOBLE SUD siège A ECHIROLLES	RUE	AUTRE CORPS RETENU				
CENTRE EST	42	EPE ROANNE	UEHDR ROANNE futur rattachement futur EPEI Loire siège à St Etienne	RUE	AUTRE CORPS RETENU				
CENTRE EST	42	STEMO LOIRE siège à SAINT ETIENNE	UEMO ST ETIENNE BERGSON	RUE	PV				
CENTRE EST	63	EPE CLERMONT FERRAND	UEHC CLERMONT FERRAND	RUE	PV				
CENTRE EST	69	EPE COLLONGES MT D'OR - expérimentation EPPOO	UEHC COLLONGES MT D'OR	RUE	AUTRE CORPS RETENU				

CENTRE EST	69	STEMO LYON EST siège à VAULX EN VELIN	UEMO VILLEURBANNE	RUE	AUTRE CORPS RETENU			
CENTRE EST	69	STEMO LYON NORD siège à LYON	UEMO CROIX ROUSSE siège à LYON	RUE	AUTRE CORPS RETENU			
CENTRE EST	69	STEMO LYON NORD siège à LYON	UEMO VAISE siège à LYON	RUE	AUTRE CORPS RETENU			
CENTRE EST	73	STEMO SAVOIE siège à CHAMBERY	UEMO ALBERTVILLE	RUE	PV			
CENTRE EST	74	STEMOI HAUTE SAVOIE siège à Annecy	UEAJ MEYTHET	RUE	AUTRE CORPS RETENU			
CENTRE EST	74	STEMOI HAUTE SAVOIE siège à Annecy	UEMO ANNECY	RUE	AUTRE CORPS RETENU			
GRAND EST	8	EPEI MARNE-ARDENNES siège à EPERNAY	UEHC CHARLEVILLE MEZIERES	RUE	PV			
GRAND EST	25	STEMO SUD FRANCHE-COMTE	UEMO BESANCON	RUE	AUTRE CORPS RETENU			
GRAND EST	52	STEMOI CHAUMONT futur STEMO CHAUMONT-TROYES siège à CHAUMONT	UEMO SAINT DIZIER	RUE	AUTRE CORPS RETENU			
GRAND EST	54	STEMO VERDUN-BRIEY siège à VERDUN	UEMO BRIEY	RUE	AUTRE CORPS RETENU			
GRAND EST	55	EPE BAR LE DUC futur EPE LORRAINE SUD siège à LAXOU	UEHC BAR LE DUC futur rattachement futur EPE LORRAINE SUD siège à LAXOU	RUE	PV			
GRAND EST	55	STEMO VERDUN-BRIEY siège à VERDUN	UEMO VERDUN	RUE	AUTRE CORPS RETENU			
GRAND EST	68	EPEI MULHOUSE futur EPEI COLMAR-MULHOUSE siège à COLMAR	UEAJ MULHOUSE	RUE	AUTRE CORPS RETENU			
GRAND NORD	02	EPE SAINT QUENTIN	UEHC ST QUENTIN	RUE	PV			
GRAND NORD	02	STEMO LAON	UEMO SOISSONS	RUE	AUTRE CORPS RETENU			
GRAND NORD	02	STEMO LAON	UEMO ST QUENTIN	RUE	PV			
GRAND NORD	27	EPE EVREUX	UECER EVREUX	RUE	PV			
GRAND NORD	27	EPE EVREUX	UEHC EVREUX	RUE	PV			
GRAND NORD	27	STEMO EVREUX	UEMO EVREUX	RUE	AUTRE CORPS RETENU			
GRAND NORD	59	EPE MAUBEUGE	UECER POIX DU NORD " LA COURTE ECHELLE "	RUE	AUTRE CORPS RETENU			
GRAND NORD	59	STEMO DUNKERQUE	UEMO DUNKERQUE EST	RUE	AUTRE CORPS RETENU			

GRAND NORD	59	STEMO MAUBEUGE VALENCIENNES siège à MAUBEUGE	UEMO AVESNES SUR HELPE	RUE	AUTRE CORPS RETENU			
GRAND NORD	60	EPE OISE	UEHC BEAUVAIS future UEHD OISE	RUE	AUTRE CORPS RETENU			
GRAND NORD	60	EPE OISE	UEHC NOGENT SUR OISE	RUE	PV			
GRAND NORD	60	STEMOI BEAUVAIS	UEMO BEAUVAIS	RUE	AUTRE CORPS RETENU			
GRAND NORD	62	EPE ARTOIS	UECER CUINCHY	RUE	AUTRE CORPS RETENU			
GRAND NORD	62	STEMO BETHUNE	UEMO BETHUNE	RUE	AUTRE CORPS RETENU			
GRAND NORD	62	STEMO BETHUNE	UEMO LENS	RUE	AUTRE CORPS RETENU			
GRAND NORD	62	STEMOI BOULOGNE SUR MER	UEMO ST OMER	RUE	AUTRE CORPS RETENU			
GRAND NORD	76	STEMO LE HAVRE	UEMO SECTEUR SUD	RUE	AUTRE CORPS RETENU			
GRAND NORD	80	STEMOI AMIENS	future UEMO AMIENS 2	RUE	AUTRE CORPS RETENU			
GRAND NORD	80	STEMOI AMIENS	UEAJ AMIENS	RUE	PV			
GRAND OUEST	29	EPE LORIENT	UEHD QUIMPER	RUE	PV			
GRAND OUEST	44	EPE NANTES	UEHC NANTES	RUE	PV			
GRAND OUEST	53	STEMOI LAVAL futur STEMOI MAINE siège à LAVAL	UEMO LAVAL	RUE	PV			
GRAND OUEST	56	EPE LORIENT	UEHC LORIENT	RUE	AUTRE CORPS RETENU			
GRAND OUEST	61	STEMO ORNE siège à ALENCON	UEMO ALENCON	RUE	AUTRE CORPS RETENU			
GRAND OUEST	72	EPE ANJOU MAINE siège à LE MANS	UEHC LE MANS future UEHD LE MANS	RUE	AUTRE CORPS RETENU			
GRAND OUEST	72	STEMOI LE MANS futur STEMOI MAINE siège à LAVAL	UEAJ LE MANS futur rattachement au futur STEMOI MAINE siège à LAVAL	RUE	AUTRE CORPS RETENU			
ILE DE FRANCE-OM	75	STEMO PARIS CENTRE	UEMO BOULANGER	RUE	AUTRE CORPS RETENU			
ILE DE FRANCE-OM	77	EPEI MEAUX	UEAJ CHELLES	RUE	PV			
ILE DE FRANCE-OM	77	EPEI MEAUX	UEHC MEAUX	RUE	PV			
ILE DE FRANCE-OM	77	STEMO CENTRE VAL DE MARNE siège à CRETEIL	UEMO LIEUSAIN	RUE	AUTRE CORPS RETENU			
ILE DE FRANCE-OM	77	STEMO MARNE LA VALLEE	UEMO LAGNY futur rattachement STEMO MEAUX	RUE	PV			

ILE DE FRANCE-OM	77	STEMO MARNE LA VALLEE	UEMO TORCY futur rattachement au STEMOI SENART	RUE	PV				
ILE DE FRANCE-OM	77	STEMO MEAUX futur STEMO NORD SEINE ET MARNE siège à MEAUX	UEMO MEAUX GAMBETTA	RUE	PV				
ILE DE FRANCE-OM	77	STEMOI MELUN futur STEMOI SUD SEINE ET MARNE siège à MELUN	UEAT MELUN	RUE	PV				
ILE DE FRANCE-OM	77	STEMOI SENART futur STEMOI CENTRE SEINE ET MARNE siège à LIEUSAIN	UEAJ VENEUX future localisation SENART	RUE	PV				
ILE DE FRANCE-OM	78	EPEI NORD YVELINES siège à AUBERGENVILLE	UEHC AUBERGENVILLE	RUE	AUTRE CORPS RETENU Candidat PT non retenu				
ILE DE FRANCE-OM	78	STEMO VAL DE SEINE à LES MUREAUX	UEMO LES MUREAUX	RUE	PV				
ILE DE FRANCE-OM	91	EPEI EPINAY SUR ORGE siège EPINAY SUR ORGE	UEHC EPINAY SUR ORGE	RUE	PV				
ILE DE FRANCE-OM	91	STEMO COURCOURONNES	UEMO COURCOURONNES	RUE	AUTRE CORPS RETENU				
ILE DE FRANCE-OM	92	STEMO CENTRE DES HAUTS DE SEINE siège à NANTERRE	UEMO NANTERRE	RUE	AUTRE CORPS RETENU				
ILE DE FRANCE-OM	92	STEMO NORD HAUTS DE SEINE siège à LA GARENNE COLOMBES	UEMO LA GARENNE COLOMBES	RUE	AUTRE CORPS RETENU				
ILE DE FRANCE-OM	93	EPE PANTIN	UEHC PANTIN	RUE	PV				
ILE DE FRANCE-OM	93	EPE PANTIN	UEHD PANTIN	RUE	PV				
ILE DE FRANCE-OM	93	EPE SEINE ST DENIS siège à ROSNY SOUS BOIS	UEHC ROSNY SOUS BOIS	RUE	PV				
ILE DE FRANCE-OM	93	STEMO BLANC MESNIL	UEMO BLANC MESNIL futur rattachement au STEMO PIERREFITTE	RUE	PV				
ILE DE FRANCE-OM	93	STEMO LE RAINCY	UEMO NOISY LE GRAND	RUE	PV				
ILE DE FRANCE-OM	93	STEMO PANTIN	UEMO MONTREUIL futur rattachement au STEMO LE RAINCY	RUE	AUTRE CORPS RETENU				
ILE DE FRANCE-OM	93	STEMO PIERREFITTE SUR SEINE	UEMO PIERREFITTE	RUE	AUTRE CORPS RETENU				
ILE DE FRANCE-OM	93	STEMO PIERREFITTE SUR SEINE	UEMO ST DENIS futur rattachement au STEMO PANTIN	RUE	AUTRE CORPS RETENU				

ILE DE FRANCE-OM	94	EPE VAL DE MARNE siège à NOGENT SUR MARNE	UEHC NOGENT SUR MARNE	RUE	PV				
ILE DE FRANCE-OM	94	EPE VAL DE MARNE siège à NOGENT SUR MARNE	UEHC VILLIERS SUR MARNE	RUE	PV				
ILE DE FRANCE-OM	94	STEMO CENTRE VAL DE MARNE siège à CRETEIL	UEMO CRETEIL	RUE	PV				
ILE DE FRANCE-OM	94	STEMO OUEST VAL DE MARNE siège à VITRY SUR SEINE	UEMO VITRY SUR SEINE	RUE	PV				
ILE DE FRANCE-OM	95	EPEI PONTOISE futur CEF PONTOISE	future UECEF PONTOISE	RUE	AUTRE CORPS RETENU				
ILE DE FRANCE-OM	95	EPEI VILLIERS LE BEL	UEHC VILLIERS LE BEL	RUE	LE GUEN Marysa	37	95	EPEI Villiers le Bel UEAJ Villiers le Bel STAPS	PV
ILE DE FRANCE-OM	95	STEMO ARNOUVILLE futur STEMO EST VAL D'OISE siège à ARNOUVILLE	UEMO ARNOUVILLE	RUE	PV				
SUD	30	STEMO ALES	UEMO ALES	RUE	AUTRE CORPS RETENU				
SUD	31	EPE TOULOUSE	UEHD MERCADIER dite "renforcée" siège à TOULOUSE	RUE	AUTRE CORPS RETENU				
SUD	31	STEMO TOULOUSE	attente création 4ème unité	RUE	AUTRE CORPS RETENU				
SUD	34	STEMO MONTPELLIER	UEMO SETE	RUE	PONS BAUDOT Véronique S/R	40	30	EPE UEHC Nîmes CSB	Poste fermé
SUD	65	STEMO ST GAUDENS	UEMO TARBES	RUE	AUTRE CORPS RETENU				
SUD	82	STEMO MONTAUBAN	UEMO MONTAUBAN	RUE	PV				
SUD EST	05	STEMO DIGNE LES BAINS	UEMO GAP	RUE	PV				
SUD EST	06	STEMO NICE	UEMO NICE EST	RUE	AUTRE CORPS RETENU				
SUD EST	06	STEMOI GRASSE	UEMO GRASSE	RUE	AUTRE CORPS RETENU				
SUD EST	13	EPE MARSEILLE	UEHC CHUTES LA VIE futur rattachement EPE MARTIGUES	RUE	PV				
SUD EST	13	EPE MARTIGUES	UEHC MARTIGUES	RUE	PV				
SUD EST	13	STEMO MARSEILLE EST	UEMO MARSEILLE CENTRE	RUE	AUTRE CORPS RETENU				
SUD EST	13	STEMOI AIX EN PROVENCE	UEMO ARLES	RUE	AUTRE CORPS RETENU				
SUD EST	83	EPEI TOULON	UEHC ESCAILLON	RUE	AUTRE CORPS RETENU				
SUD EST	83	EPEI TOULON	UEHC TOULON	RUE	PV				
SUD EST	83	STEMO TOULON	UEMO DRAGUIGNAN	RUE	AUTRE CORPS RETENU				
SUD EST	84	EPEI AVIGNON	UEHC AVIGNON	RUE	AUTRE CORPS RETENU				
SUD OUEST	16	EPE ANGOULEME	UEHC ANGOULEME	RUE	MALIVERT Jean-Luc	28	87	EPEI Limoges UEHC Limoges	PV

SUD OUEST	16	STEMO POITOU CHARENTE EST siège à POITIERS	UEMO ANGOULEME	RUE	AUTRE CORPS RETENU				
SUD OUEST	79	STEMOI POITOU CHARENTE OUEST siège à LA ROCHELLE	UEAJ NIORT	RUE	PV				
SUD OUEST	79	STEMOI POITOU CHARENTE OUEST siège à LA ROCHELLE	UEMO NIORT	RUE	AUTRE CORPS RETENU				
SUD OUEST	87	EPEI LIMOGES	UEAJ LIMOGES	RUE	PV				
SUD OUEST	87	STEMO LIMOUSIN siège à LIMOGES	UEMO GUERET	RUE	AUTRE CORPS RETENU				
<b>VACANCES DE GESTION</b>									
SUD OUEST	24	STEMO DORDOGNE - LOT ET GARONNE	UEMO BERGERAC	RUE	PV				
SUD OUEST	47	STEMO DORDOGNE - LOT ET GARONNE	UEMO AGEN	RUE	AUTRE CORPS RETENU				
SUD OUEST	24	STEMO DORDOGNE - LOT ET GARONNE	UEMO PERIGUEUX	RUE	PV				

Légende : **RC** : rapprochement de conjoint. **RF** : Rapprochement familial. **PDC** : Pas de Candidat. **PV** : Poste Vacant.

**Le SNPES a demandé un vote sur 2 points :**

- **une demande de mutation appuyée par un dossier social : l'administration a refusé la mise au vote mais s'est engagée à saisir la DIR concernée en vue d'un possible remplacement de départ à la retraite.**
- **l'acceptation de la mutation d'une collègue bloquée pour nécessité de service sur un EPPOO : 4 voix contre de la part de l'administration, 4 voix pour de la part des représentants du personnel. L'administration s'est opposée à cette mobilité.**

**Demande de disponibilité :**

Maryline ISRAELSSON RUE STEI Marseille UEAJ école d'application 1 an à compter du 15/05/2012

## Commentaires

En réponse aux déclarations liminaires des organisations syndicales qui convergeaient sur la plupart des sujets : la remise en cause du secteur spécifique de l'insertion, l'arrêt du recrutement des PT, les fermetures de postes et d'unités, le non respect du statut, Mme Venet, adjointe au DRH et au nom de la DPJJ, a choisi de reprendre le discours lénifiant que nous entendons régulièrement. Plutôt de que nous rassurer, ce type de réponse ne fait qu'amplifier le sentiment de non prise en compte des préoccupations des personnels.

Ce type de discours insipide et habituel nous a poussés à couper court à l'échange sur le fond.

Cependant, nous avons insisté pour obtenir des réponses précises sur :

- le non-respect des contraintes horaires statutaires des PT,
- la non prise en compte par les DIR de la possibilité d'afficher plusieurs spécialités pour un poste vacant,
- l'ajout de spécialités n'existant pas dans le statut, qui peuvent fragiliser les personnels qui acceptent de les mettre en œuvre, notamment les contractuels,
- la situation inconfortable des RUE dans un contexte de hiérarchisation croissante de la PJJ, l'absence de reconnaissance statutaire de leurs responsabilités équivalentes à celles de directeur,
- l'intégration des contractuels dans le corps des PT (titularisation par voie de concours dans le cadre de la loi du 12 mars 2012),
- les signatures de CDI pour les contractuels ayant plus de 6 ans d'ancienneté dans les huit dernières années,
- les problèmes que pose la poursuite des recrutements d'éducateurs techniques qui conduit à faire exécuter les fonctions de PT par des personnels moins payés. De surcroît, la question du statut sur lequel ces personnels pourraient être titularisés reste posée,
- la pérennisation du versement de l'ASP aux mineurs stagiaires de la formation professionnelle.

Les réponses de la DPJJ ont été aussi vagues que sur les sujets précédents. Tout juste avons-nous obtenu l'engagement de communiquer enfin aux personnels contractuels l'information sur leur possibilité d'intégration par concours. Sur ce point, la DPJJ a fixé l'échéance de fin juin pour fournir aux organisations syndicales la liste exhaustive des personnels contractuels et les modalités d'organisation des concours et de reprise d'ancienneté.

Sur la faible réactivité des DIR pour proposer plusieurs spécialités par poste afin de faciliter la mobilité, la DPJJ souligne qu'elle a fait le nécessaire mais que les DIR sont très réticentes à publier les postes occupés par les contractuels. Ces DIR seraient-elles subitement soucieuses de protéger ces emplois précaires ?

Sur l'ASP, la DPJJ nous a promis de nous fournir rapidement des informations. Nous resterons particulièrement vigilants sur ce point très important sur le plan pédagogique.